

M^e ALLOU

L'homme éminent qui vient d'être appelé à recueillir la succession du général de Cissey, en qualité de sénateur inamovible, est, comme chacun sait, une des illustrations du barreau de Paris.

Il m'a souvent été donné d'entendre et d'admirer M^e Allou. Longtemps même, et j'en conviens volontiers, son éloquence eut pour moi un attrait tout particulier. C'est qu'en effet elle exerce comme une séduction contre laquelle il est besoin pour réagir d'un véritable effort de volonté. Je ne sache guère de parole plus ample, plus abondante, plus facile et plus imposante au besoin. La prestance même de l'orateur est superbe; son geste est sobre, élégant, énergique. Il est vraiment très beau, M^e Allou, dans ses moments de verve, la tête haute, le visage animé, le regard dominateur, l'accent convaincu, toute sa personne enfin enflammée du feu sacré et concourant au magique effet de sa grande voix!

Cependant, aux auditeurs désireux de garder entière leur impression d'admiration, nous conseillerons de quitter la salle d'audience avant que la parole aigre, incisive et quelque peu cauteleuse de M^e Bétoaud, l'adversaire aceoutumé de M^e Allou, vienne apporter sa dissonance parmi les derniers échos du discours qui vient de les transporter. Les éblouissantes draperies de pourpre qui miroitaient à leurs yeux tomberaient bientôt, à leur grand désenchantement, arrachées par une main brutale et laissant à nu l'échafaudage épémère et vacillant qu'elles recouvreriaient.

Les biographes nous apprennent qu'Édouard Allou naquit à Limoges en 1820, et nous ne pouvons nous empêcher de voir en lui un représentant typique et remarquable de cette forte race auvergnate si bien douée sous tant de rapports, si intelligente, si persévérente et si âprement ambitieuse. — M. Allou



M^e ALLOU, RÉCEMMENT NOMMÉ SÉNATEUR.
(d'après une photographie de M. Truchelut.)

1881

fit ses études à Paris, au collège Bourbon; puis il suivit les cours de l'École de droit. En 1841, il obtenait le diplôme de licencié et se faisait inscrire au barreau de Paris. Bientôt après, il débuta en plaident diverses causes à la cour

avocat ait cru

devoir prêter l'appui de sa parole aux détracteurs du vaillant soldat dont il occupe aujourd'hui la place au Sénat.

CHARLES FRANK.

d'assises, et, après avoir passé deux ans dans une étude d'avoué pour se rompre à la pratique des affaires, il devint secrétaire de Liouville. Membre de la commission de réforme du code d'instruction criminelle (1849), avocat de l'administration des hospices et de la direction générale des douanes, M^e Allou fut élu en 1852 membre du conseil de son ordre, qui le choisit pour bâtonnier en 1866 et en 1867. Parmi les nombreux procès dans lesquels il s'est distingué comme défenseur, nous citerons les affaires Paulmann, Mérentié, Dubouchay, Patterson, Mirès, Laffitte, Bauffremont, etc. En matière politique, M^e Allou a été l'avocat de Greco, de Proudhon, lors de son procès au sujet de son livre *l'Église et la Révolution*; du *Courrier français*, etc. En 1866, il adressa à l'*Ouest d'Angers* une lettre de revendications politiques qui eut un certain retentissement, et posa peu après sa candidature au Corps législatif dans la 4^e circonscription de la Seine, non comme démocrate, mais comme libéral, car il ne voulait pas de révolution. Il n'obtint qu'une petite minorité aux élections générales et à l'élection partielle du mois de novembre suivant, où il échoua devant Glais-Bizoin. Depuis ce temps, M^e Allou n'a cessé de faire de la politique à côté; son nom ne manquait jamais de figurer au bas des circulaires électorales des comités républicains; au mois d'avril 1873, il prit la parole dans les réunions publiques pour soutenir la candidature Rémusat. — Il nous sera permis de remarquer que son libéralisme primitif s'est peu à peu, et fort opportunément pour sa fortune politique, nuancé d'une teinte de plus en plus démocratique, et de regretter que le célèbre